

École de St Pierre de Lages - Conseil d'école n°3 – 19 juin 2023

Présences :

Enseignants : Mme Cerro (directrice), Mme Odoyer, Mme Do Carmo, Mme Laforgue, Mr Cuq, Mme Giamporcaro

Représentants élus des parents d'élèves : Mme Rouffiac, Mme Jimenez, Mme Yamada, Mme Fauré, Mme Scaillier, Mme Bonhomme, Mme Maniquant, Mme Peres, Mme Ramirez

Mairie : Mr Crépy (maire), Mme Bonnefoy (Adjointe déléguée aux affaires scolaires)

Invités : M. Sauvestre (périscolaire), Mme Claire Baudet (future enseignante de CM2)

1) Absences et retards :

L'équipe enseignante constate cette année une explosion des cas de rendez-vous « médicaux » ou absences sans réelles justifications sur le temps scolaire.

Pour rappel : l'école est obligatoire. Seules les absences réputées légitimes et excuses valables sont prises en considération. Mme Cerro rappelle que tout abus doit être signalé à l'Inspection Académique. Le médecin de l'Education Nationale peut aussi être saisi en cas d'absences « médicales » trop fréquentes.

D'autre part, il est nécessaire de déclarer et justifier toutes les absences au plus tôt auprès des enseignants et ne pas attendre le retour de l'enfant.

L'école entend que les RDV auprès d'un spécialiste puissent avoir lieu sur le temps scolaire, compte tenu de la difficulté d'obtenir un RDV et des délais. Ces rendez-vous doivent être signalés à l'avance à la direction de l'école pour autorisation.

En revanche, le recours ponctuel à un médecin généraliste par exemple doit se faire hors temps scolaire.

Il est à noter que ce constat ne concerne pas les sorties régulières établies par un protocole valable tout au long de l'année scolaire sur autorisation du directeur.

La déclaration de l'absence peut se faire en priorité par courriel.

La mairie précise après le CE : ajout au compte rendu

Le répondeur de l'école a été testé par le prestataire qui n'a pas détecté

École de St Pierre de Lages - Conseil d'école n°3 – 19 juin 2023

d'anomalie.

Dès septembre, il sera rappelé aux familles le règlement par le biais de la note de rentrée ainsi que des réunions de rentrée.

L'usage doit faire privilégier l'envoi d'un mail à l'adresse de l'école.

2) Plan canicule

Il s'agit d'une sollicitation du rectorat qui vise à mettre en place un plan canicule.

L'état des lieux réalisé aussi bien dans les locaux qu'à l'extérieur a mis en évidence une différence selon qu'il s'agisse du temps scolaire ou périscolaire.

En effet, classes et dortoirs sont climatisées, ce dont la mairie est remerciée, tandis que le réfectoire, la salle de motricité et la cour constituent des zones chaudes, pour lesquelles il est globalement difficile d'envisager une amélioration. Pour autant, il est possible de « réquisitionner » les classes en cas de canicule, sur le temps périscolaire.

Les consignes données consistent à rendre obligatoires le port de la casquette, l'hydratation régulière, l'utilisation de la crème solaire et bien évidemment le maintien à l'ombre.

Ce plan a été validé.

3) Projet d'aménagement de la cour

Tel que le projet de création d'îlots de fraîcheur a été décliné à l'occasion du second conseil d'école, les élèves ont été partie prenante et ont pu réfléchir et exprimer leurs idées sur ce projet ; ont donc été réalisés en suivant 2 ateliers de 3 heures, le 22 mai et le 12 juin, encadrés par de Mme CERRO et une intervenante du CAUE pour les 20 élèves ambassadeurs sur l'école.

Le projet a été soumis à la société « Arbres et paysages d'Autan ».

Il est question d'implanter des haies, côté route afin d'empêcher la visibilité depuis l'extérieur, et entre les 2 cours afin qu'il y ait une séparation visuelle entre la maternelle et l'élémentaire. Cette haie permettra de créer une ombre portée au sol ce qui offrira un lieu de fraîcheur pour les enfants. La plantation aurait lieu aux environs de janvier ou février 2024 et nécessiterait la participation de parents, enseignants... dans le cadre des journées citoyennes.

La faisabilité du projet est soumise au chiffrage du coût qu'engendrerait un tel projet.

Par ailleurs, il apparaît important de préciser que la plupart des élèves actuels ne profitera certainement pas de l'aménagement de la cour.

École de St Pierre de Lages - Conseil d'école n°3 – 19 juin 2023

Les parents délégués en profitent pour faire remonter une question relative aux activités dans la cour : certains élèves déplorent que l'activité foot soit trop importante. Il est cependant rappelé que ce sont les élèves qui choisissent les activités auxquelles ils veulent participer. Pour autant, une suggestion de l'ALAE conduit à étendre l'activité « ping pong » en mettant à disposition de l'école une seconde table de ping pong pliable, en vue de ne pas prendre trop de place dans la cour de récréation.

4) Point mairie sur le système de garderie

La mairie insiste sur les modalités de fonctionnement de la garderie en termes d'horaires : il n'y a pas d'accueil des élèves de 8h45 à 8h50 puisque le personnel s'occupe des élèves à ce moment-là et il n'est donc pas en mesure de gérer l'entrée d'autres élèves.

La mairie rappelle aussi qu'en vertu du plan Vigipirate, toute personne qui entre dans l'enceinte de l'école doit pouvoir être vue par le personnel, grâce à la caméra ; aussi afin de ne pas obstruer la visibilité, il est demandé d'oublier les règles de politesse qui consistent à tenir le portillon à une personne qui nous suit.

Il est prévu que les horaires de garderie soient rétrécis le matin : début à 7h45 au lieu de 7h30 en raison principalement d'un problème de recrutement, sachant que 2 agents sont requis le matin pour assurer ce service.

La mairie précise après le CE : ajout au compte rendu

Des parents d'élèves ont écrit à la commune pour exprimer leur mécontentement sur la décision de supprimer ce quart-d'heure. L' APE a relayé ce message afin de pouvoir avoir un rendez-vous à la commune. La mairie a invité les parents d'élèves délégués pour expliquer ce choix et échanger sur le sujet. Il s'avère que la décision prise s'appuie sur deux points : un sondage révélant la présence de peu d'enfants (1 à 3) et de l'arrêt maladie de personnel. La mairie a décidée de conserver ce quart-d'heure mais en rendant ce service de garderie payant à compter des vacances de la toussaint ou du premier janvier en fonction de l'avancement du dossier. Il a lieu de préciser que la majorité des communes limitrophes appliquent une tarification de ce service.

5) Accueil nouvelle collègue

Le maître des CM1- CM2 M. Christian CUQ partant à la retraite en cette fin d'année scolaire, Mme Claire BAUDET a été affectée sur son poste et a tenu à

École de St Pierre de Lages - Conseil d'école n°3 – 19 juin 2023

se présenter auprès de l'équipe éducative. Les parents délégués ont bien noté et ont apprécié qu'il était question d'un poste fixe.

6) Questions des parents :

Repas cantine :

Les parents délégués ont fait remonter une préoccupation des parents en ce qui concerne les quantités proposées et la non possibilité pour tous les élèves le demandant, de se resservir. De plus, certains souhaiteraient que les menus soient affichés à l'avance.

M. le Maire a donc rappelé le fonctionnement de la cantine : de manière générale, les repas sont élaborés à l'avance, à moins qu'une promotion ne se présente sur un ou plusieurs produits, auquel cas les menus sont modifiés et n'ont pas nécessairement le temps d'être actualisés. Les modifications apportées au menu sont faites dans le souci de faire réaliser des économies à la commune pour compenser la hausse des denrées alimentaires.

La municipalité tient à nous faire savoir que la politique zéro gaspillage qu'elle mène est quasiment atteinte, grâce notamment à la qualité d'adaptation de Mme Mercier Cécile, ainsi qu'au choix de fournisseurs de qualité.

Les entrées et les desserts non consommés sont proposés le lendemain lors du 1^{er} service du lendemain.

Ce sont les élèves qui choisissent s'ils feront partie du 1^{er} ou du 2nd service, principalement en fonction des activités périscolaires auxquelles ils se sont inscrits. Ce n'est en revanche pas le cas pour les maternelles qui bénéficient d'emblée du 1^{er} service.

En outre la municipalité nous informe qu'elle envisage une augmentation du tarif de cantine en raison de la hausse du coût des denrées et de l'énergie afin de préserver une cantine de qualité.

La municipalité réfléchit également à la perspective d'ouvrir la cantine aux élèves de 6^{ème} résidant à St Pierre de Lages le mercredi. Un sondage va être réalisé.

Surveillance des toilettes

Il n'y a pas d'adultes préposés à surveiller uniquement les toilettes, mais 2 enseignants sont en charge de surveiller toute la cour. Ils se positionnent à proximité des portes des toilettes, sous le préau.

Les parents délégués font remonter de la part d'une famille les incidents suivants ayant eu lieu dans les toilettes : chahut, lancers de casquettes, portes maintenues fermées, élèves bloqués par des élèves plus âgés... sans donner les noms des élèves concernés.

École de St Pierre de Lages - Conseil d'école n°3 – 19 juin 2023

Mme CERRO - Les enseignants de service font « la police » régulièrement, mais ne sont quasiment jamais sollicités par les enfants sur le moment sur des problèmes survenus aux toilettes.

Les enseignants en profitent pour rappeler la nécessité de prévenir les adultes en cas de problèmes et insistent sur l'importance de nommer les responsables. Ces éléments seront d'ailleurs rappelés dans les classes.

7) Piscine

Le cycle piscine ne sera pas renouvelé l'année prochaine puisque l'école s'est désinscrite. En effet, cette activité à laquelle elle participe depuis de nombreuses années est de plus en plus compliquée à assurer par manque de parents volontaires agréés ou accompagnateurs (ce sont toujours les mêmes qui donnent de leur temps). Les personnels sont aussi las de la lourdeur de l'organisation et de l'investissement que cela représente.

Sans compter le coût financier très élevé (prix du bus, location du bassin, rémunération du maître-nageur supplémentaire).

La participation au cycle piscine sera questionnée à nouveau pour la rentrée 2024 en fonction des collègues nommés.

8) Point financier – budget de la coopérative

Pour rappel le volet « sorties-spectacles » de la coopérative représente un budget de 2 700€ alimenté par la subvention annuelle de la mairie 2 200€ et celle de l'APE de 500€.

Cette année le montant total des dépenses avoisine les 5 000€ en lien avec l'augmentation importante du prix des déplacements en bus). Sans compter le surcoût de 400€ pour le bus de la piscine.

Une grande partie des dons des familles (dirigé vers la mise en œuvre de projets dans les classes) a donc aussi alimenté ce budget.

La vente de photos a rapporté 1250,60€.

9) Rentrée 2023-2024

Effectifs prévisionnels : 107 élèves

Répartition : 13 PS / 6 MS / 10 GS / 14 CP / 15 CE1 / 11 CE2 / 21 CM1 / 17 CM2

Composition prévisionnelle des classes :

École de St Pierre de Lages - Conseil d'école n°3 – 19 juin 2023

19 PS MS

19 GS CP

20 CP CE1

24 CE2 CM1

25 CM1 CM2

Il peut encore y avoir des inscriptions pendant l'été, cela se produit tous les ans. Afin de répartir au mieux les effectifs et de ne pas charger trop une classe plus qu'une autre, la répartition des élèves sera diffusée au moment de la pré-rentrée.

Les enseignants ont toutefois tenu à rassurer les parents quant à l'élaboration des classes : sont pris en compte les effectifs, le niveau de classe et les affinités entre élèves dans la mesure du possible.

10) Aménagement des locaux

L'équipe enseignante réitère sa demande de disposer d'un réfrigérateur dans la salle des maîtres afin de pouvoir stocker ses denrées alimentaires.

En outre, certaines chaises, endommagées, nécessiteraient d'être changées.

En ce qui concerne l'aménagement de la salle des maîtres, la municipalité envisage de récupérer du mobilier d'écoles toulousaines du fait du caractère onéreux du mobilier d'école.

Hors réunion

Un courriel a été adressé au Maire de Toulouse pour le solliciter à faire un don de mobilier scolaire dans le cadre de son renouvellement.

11) Point spectacle de fin d'année

La date du spectacle a été fixée au jeudi 29 juin 2023.

A la fois l'école et l'ALAE présenteront leurs différentes représentations.

Des tapis et une moquette devront être installés, ainsi que des rideaux.

Une buvette sera tenue par l'APE, de même que des jeux collectifs.

Mme la Directrice, suivie de l'équipe enseignante et des parents délégués, a tenu à féliciter **Mme Julie Do Carmo**, enseignante stagiaire, pour sa première année très réussie, son professionnalisme et son engagement et lui souhaite beaucoup de réussite dans sa future carrière.

Fin de séance : 19h10

École de St Pierre de Lages - Conseil d'école n°3 – 19 juin 2023

Signatures :

Equipe enseignante

mairie

Parents délégués

Mme CERRO